



## VEUVE ET MERE D'UN ASCENDANT FRANCAIS

Par **CHIDA**, le **26/11/2014** à **17:01**

Bonsoir,

Femme veuve d'un français (54ans) bénéficie d'une retraite réversion et de la carte vitale. Je suis rentrée en France avec un visa normal comme les fois d'avant cela dur depuis 19 ans je souhaite régulariser ma situation en FRANCE....est ce que j'ai le droit de demander une carte de séjour!!! je réside chez mon fils 23 ans étudiant et boursier il est de nationalité française. VEUILLEZ M'ORIENTER SVP afin que je puisse travailler et gagner ma vie. MERCI